

Toulouse, le 16/06/2023

## Lettre de Félix MARTIN MORAL (Commission piétons 2P2R, équipe organisatrice de la Transtoulousaine) à 60 Millions de piétons.

Chers membres de l'association 60 millions de piétons,

M. MEBAOUDJ, président de cette même association dans le département de la Haute-Garonne, en date de 02/06 a signé une lettre, adressée à M. MOUDENC, maire de Toulouse et à M. BOYER, adjoint-délégué au partage de l'espace, où est exposée une série de commentaires suite à la publication, le 30/05, d'un article dans La Dépêche du Midi, signé par M. DOUMERGUE et intitulé « Toulouse : '80% de rues inaccessibles' aux personnes en fauteuil et aux poussettes selon une association ». Cette lettre et cet article sont consultables sur le lien ci-dessous :

<https://drive.google.com/drive/folders/1NRmd74y3mXYZUD7zSROKxPfkDxW-AHj?usp=sharing>

Dans cet article, je suis nommé (et tout logiquement) cité, en tant que « référent de l'organisation [de la Transtoulousaine] pour l'association 2P2R », car, en effet, c'est moi qui, en tant que responsable de l'un des cinq itinéraires pédestres (celui partant des Trois Cocus) qui seront proposés aux habitants de Toulouse et de communes limitrophes le dimanche 15 octobre dans le cadre de la sixième édition de la Transtoulousaine, suis à l'origine du document « Transtoulousaine 2023 : Diagnostic accessibilité, itinéraire Trois Cocus », dont l'équipe organisatrice de la Transtoulousaine avait fait part à M. PIGNAUD (Direction Infrastructures/Espaces publics/Accessibilité Toulouse Métropole) et à M. DELMAS (Direction mobilités gestions Réseaux Toulouse Métropole), quelques semaines auparavant, rapport consultable aussi dans le lien ci-dessus.

A ce propos, nous tenons à souligner :

- a/ que d'autres rapports sur les autres itinéraires sont en cours de réalisation
- b/ que nos échanges, à ce sujet, avec M. PIGNAUD et M. DELMAS ont commencé il y a plusieurs années
- c/ que nous avons établi avec eux, très certainement, une dynamique fort enrichissante.

De même nous tenons à rappeler :

- a/ que l'association 2P2R, et en particulier, les référents « piétons » non seulement collaborent, mais participent activement et fort régulièrement, au même titre que d'autres collectifs, dont le vôtre, et ce depuis plusieurs années aux Groupes de travail accessibilité pilotés par Mme. GRASSET, par le passé, et par M. PIGNAUD actuellement
- b/ que notre association a notamment été présente de manière infaillible au sein des ateliers pour la rédaction de la Charte accessibilité dans sa version récente.
- c/ qu'au sein de ces Groupes et de ces ateliers nous avons eu le plaisir de partager nombre d'échanges avec M. MEBAOUDJ.
- d/ qu'à aucun moment, les comptes-rendus de ces réunions faisant foi, l'association 2P2R ne s'est manifesté pour demander de « transformer le trottoir dans son ensemble en un gigantesque bateau (*sic*) [...], en faisant disparaître le dénivelé du trottoir »

e/ qu'à plusieurs reprises, les comptes-rendus de ces réunions faisant foi, les représentants de l'association 2P2R ont fait part de leur plus grand intérêt envers les problématiques propres aux personnes mal-voyantes (de nombreux obstacles particulièrement dangereux ont été répertoriés par nos soins, entre autres).

Par ailleurs, c'est moi, Félix Martín Moral, qui suis le seul responsable de la rédaction de l'article « Toulouse cité interdite aux PMR (au presque) », publié dans le dernier numéro du Journal des mobilités actives (printemps 2023) de l'association 2P2R mis en ligne à la mi-mai, et que vous pouvez consulter aussi dans le lien ci-dessus cité.

C'est mon article et mon rapport sur l'accessibilité de l'itinéraire des Trois Cocus, qui ont très certainement éveillé l'intérêt de M. DOUMERGUE, journaliste auprès de La Dépêche du Midi, et qui a fait, comme vous le savez fort bien, de nombreux articles sur les questions liées aux mobilités. Il est indéniable, que ces questions l'intéressent particulièrement.

Il se pourrait, et j'en conviens, que certains éléments dans mon article eussent dû être plus précis (sachez m'en excuser) ; il se pourrait que certains éléments dans l'article de M. DOUMERGUE eussent dû aussi être plus précis (sachez l'en excuser, de grâce !) : dans mon article, lorsque je précise les raisons pour lesquelles une personne en fauteuil roulant ou une personne poussant une poussette ne pourront pas emprunter une grande majorité des trottoirs qui y sont évoqués, se voyant donc obligées de se déplacer sur la chaussée, j'énumère dans la note en bas de page n°3 : « Raison n°1 : largeur inférieure à 1m ; raison n° 2 bordure/ressaut dépassant 2cm ; raison n°3 pente supérieure à 5% ; raison n°4 : devers supérieur à 2% ; raison n°5 : présence de creux (rigoles...) sur le revêtement ».

Ce sont, en langage télégraphique, les raisons évoquées dans l'arrêté du 15 janvier 2007, que M. MEBAOUDJ cite à juste titre.

Dans le contexte dudit arrêté, le terme « ressaut » est logiquement lié aux parties des trottoirs permettant aux usagers piétons (PMR compris) d'accéder sur le trottoir, c'est-à-dire, de monter sur le trottoir, soit l'espace dans lequel, et nous en convenons tous, ils seront logiquement en sécurité.

Je reprends une phrase, fort bien tournée, dans la lettre de M. MEBAOUDJ qui décrit ce qui vient d'être dit : ["Pour aider les personnes en fauteuil à y accéder, il prévoit un système d'abaissés de trottoir, dits "bateaux", au droit des passages pour piétons et des arrêts de bus"](#).

Or, le terme « ressaut », à mon humble avis n'étant pas un terme trop « accessible » pour les lecteurs lambda, je me suis permis de l'accompagner du terme « bordure ». Cela a bien pu engendrer une certaine confusion et/ou ambiguïté, j'en conviens.

Dans l'article publié par La Dépêche, M. DOUMERGUE, n'a repris que le terme « bordure », ce qui a pu probablement accroître cette confusion.

De même dans l'article de La Dépêche, ce qui est exact dans l'un de ses intertitres (« [...] rigoles sur le trottoir ») devient inexact ensuite « [...] ou encore la présence des rigoles sur la chaussée ».

Parfois la rédaction d'un article de presse, ou d'une lettre (qu'elle soit de réplique ou pas), dans un laps de temps court, peut engendrer certaines confusions, certaines imprécisions, voire, certaines erreurs, et on ne peut que le regretter.

Dans ce même article, M. DOUMERGUE, rappelle que « (l'équipe de) la Transtoulousaine retient aussi, parmi les satisfecit, la Zone de rencontre de la rue (Pierre-Paul) Riquet, ou encore la rue du Général Honoré Gazan (Terre-Cabade) », des rues, comme M. MEBAOUDJ doit fort bien savoir, arborant des trottoirs dans leur sens le plus classique du terme (des trottoirs surélevés), des voies donc envers lesquelles les membres de l'équipe de la Transtoulousaine ou encore ceux de l'association 2P2R semblent être en parfait accord.

Dans l'article publié par mes soins dans le Journal des mobilités actives de l'association 2Pieds2Roues, après avoir dressé le constat « accablant » de l'inaccessibilité d'une très grande partie des trottoirs des voies urbaines se trouvant sur l'itinéraire des Trois Cocus, entre le chemin Raynal et la rue de Périole, je propose (je ne parle pas non plus au nom d'une quelconque association, bien que je m'adresse implicitement à 2Pieds2Roues) que dans le Code de la rue de la commune de Toulouse (en herbe) les usagers piétons non seulement aient le droit d'emprunter la chaussée de toutes ces voies, mais qu'ils y soient prioritaires sur les autres usagers (les « trottinettistes », les cyclistes et bien évidemment, les conducteurs). Pas la moindre trace d'une demande de ma part de remettre dans les normes d'accessibilité les trottoirs des voies concernées (la tâche serait pharaonique et ne pourrait jamais se faire du jour au lendemain : il faut rester clairvoyants), encore moins d'abaisser, d'aplatir les trottoirs existants.

Dans l'article publié par La Dépêche, j'ai beau chercher, j'ai beau tourner cet article dans tous les sens... pas la moindre ombre d'une demande quelconque, formulée explicitement, de la part d'une quelconque association au sujet d'un éventuel aménagement global de ces voies dont le but serait d'en supprimer les trottoirs dans leur version classique (surélevés, donc) pour les abaisser, pour les aplatir : reste l'emploi, certes, quelque peu imprécis, mais tout à fait ponctuel, de la phrase où le mot « bordure" apparaît.

M. MEBAOUDJ parle, dans le titre de sa lettre de « Défense des trottoirs surélevés... » (nous voilà tout à fait d'accord avec lui avec l'exemple rue Pierre-Paul Riquet précédemment cité), « ...en danger face à l'offensive et au dénigrement ».

Avec tous mes respects, il me semble que, ni les informations présentes dans l'article paru dans La Dépêche du Midi ni le ton employé par le journaliste l'ayant rédigé, ne laissent entrevoir une « offensive » (s'agit-il d'une campagne tambour battant orchestrée par une quelconque association dont le nom n'est même pas cité envers les trottoirs surélevés ?), encore moins un « dénigrement » (s'agit-il d'une campagne de dénigrement -synonymes : attaque, charge, calomnie, médisance...- d'une quelconque association envers un autre collectif citoyen ? envers un collectif public ? envers un principe? envers... ?).

M. MEBAOUDJ, permettez-moi de m'adresser directement à vous, puisque vous connaissez aussi fort bien les rues de Toulouse que nous (et je vous cite, « [Toulouse n'est guère une ville marchable, nous sommes les premiers à le souligner](#) »), vous devez savoir que les trottoirs (en partie ou dans leur totalité) de nombre de ces voies, et pas de moindres (route de Launaguet, chemin Raynal, route de Castres, avenue de la Colonne...) ne peuvent même pas être empruntés par une personne dite valide, tellement ils sont étroits, ou en pente, ou en piètre état, encore moins par une personne malvoyante, ou en fauteuil roulant : c'est ce phénomène structurel de la commune de Toulouse que mon article (et par, inertie, si je peux me permettre, celui de La Dépêche) avec ses/leurs imprécisions, convenons-en, s'attachaient à mettre en évidence.

Ces deux articles, ne sont pas le prélude d'une quelconque campagne d'une quelconque association contre les trottoirs classiques surélevés.

Vous êtes dans votre droit de ne pas solliciter la permission de qui que ce soit pour publier vos lettres, je suis dans mon droit, dans ce cas bien précis, en tant que partie indirectement concernée, de vous faire savoir que dans votre lettre adressée à M. MOUDENC et à M. BOYER vous avez du moins fait preuve d'une grossière erreur d'appréciation, que j'espère être due à une lecture quelque peu hâtive de votre part.

Je suis aussi dans mon droit de vous suggérer qu'il eût été judicieux de contacter l'association 2P2R ou de me contacter (et j'en appelle à **notre complicité citoyenne pour la défense des droits des piétons** dont vous et moi faisons preuve sans relâche) pour avoir pu échanger, avant votre choix de faire publier votre lettre, sur le fond de la question abordée dans l'article publié par La Dépêche.

A mon humble avis de piéton invétéré et engagé dans la défense des droits de toute sorte de piétons, cet échange aurait certainement pu renforcer, au lieu de les affaiblir, les liens entre deux collectifs qui, somme toute, ont des objectifs convergents.

Je suis certain, chers membres de l'association 60 Millions de piétons, que l'on aura d'autres occasions, à l'avenir, pour rendre ces liens plus solides, car, malheureusement, notre chère ville de Toulouse est loin, fort loin, d'être une ville « marchable », comme M. MEBAOUDJ affirme judicieusement.

Citoyennement vôtre,

Félix Martín Moral